



Charte de la participation citoyenne



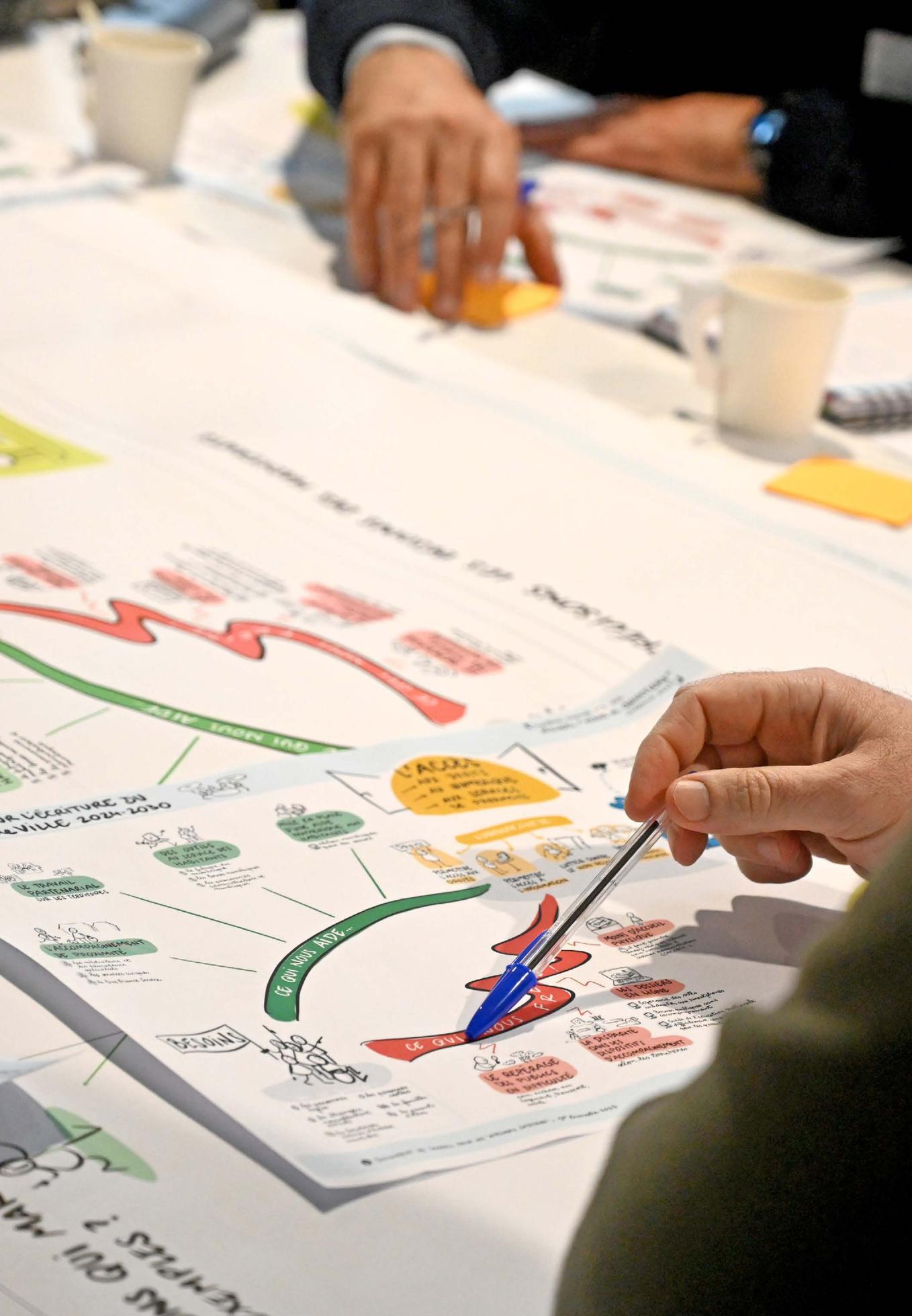
Au printemps 2017, la Métropole Européenne de Lille adoptait en Conseil Métropolitain sa première Charte de la Participation citoyenne pour concerter les politiques publiques et les grands projets de territoire.

Depuis, les principes d'information, de transparence, d'accessibilité et d'inclusion ont permis à la MEL d'éprouver une méthodologie pour mettre en œuvre les démarches de participation citoyenne. Cela a également permis d'expérimenter de nombreuses actions de citoyenneté, de participation numérique, d'engagement citoyen... qui font de la participation citoyenne une nouvelle politique publique innovante et forte de ce mandat.

En 2021, les évolutions législatives, sociétales et les défis mis en exergue notamment par la crise sanitaire sont l'occasion de renforcer les actions portées par la MEL en matière de participation citoyenne.

Ainsi, la loi « Engagement et Proximité » de 2019 a incité la MEL à travailler un Pacte de Gouvernance, comprenant un volet citoyenneté avec les communes qui la composent. Dans ce cadre, une concertation a été menée auprès des maires, et également avec le Réseau des Acteurs de la Participation ainsi que les instances citoyennes, le Conseil de développement, les usagers et habitants du territoire.

Ces échanges rassemblant les forces vives du territoire et toutes les parties prenantes ont permis d'enrichir les actions à porter par la MEL, pour les rendre encore plus accessibles, lisibles, transparentes et inclusives. Cette seconde édition est plus que jamais partagée et ambitionne de mettre la participation citoyenne au cœur des politiques publiques et des grands projets de notre territoire, dans un souci constant d'articulation avec les communes. Elle a vocation à guider l'action publique et à être appropriée par les citoyens et utilisée voire enrichie par les communes pour construire ensemble la participation citoyenne innovante de demain.



SOMMAIRE

- p 7 **Introduction**
- Une charte et un plan d'actions pour une participation à la MEL
- P 13 **Renforcer la participation citoyenne à la MEL**
- Systématiser les concertations et les optimiser
 - Poursuivre les formations
 - Renforcer l'efficacité de l'écosystème participatif du territoire métropolitain
 - Renforcer le droit à la participation des habitants dans le montage de projets
- P 16 **Améliorer la collaboration entre acteurs de la participation citoyenne**
- Renforcer et dynamiser les relations entre les communes, les instances de participation citoyenne et la MEL
 - S'outiller collectivement pour améliorer la participation citoyenne grâce à un accord cadre ouvert
 - Échanger avec les acteurs nationaux de la participation citoyenne
- P 19 **Faciliter et renforcer le dialogue avec les citoyens**
- Renforcer la proximité et améliorer la visibilité de la MEL, en coordination avec les communes
 - Mieux prendre en compte la place de l'utilisateur, faciliter ses démarches
 - Proposer et expérimenter des dispositifs innovants, agiles et répondant aux enjeux actuels
 - Poursuivre le travail engagé sur la territorialisation de la participation citoyenne
 - Contribuer à ce que les jeunes deviennent des citoyens en herbe
- P 22 **Améliorer la communication pour une mobilisation active de tous**
- Rechercher l'innovation numérique au service de l'accessibilité et de la participation
 - Optimiser la communication pour mobiliser et garantir la transparence
- P 23 **Optimiser les apports du conseil de développement**
- Renouveler le cadre de coopération du Conseil de Développement

Introduction

Une charte et un plan d'actions pour une participation citoyenne

La présente charte est la deuxième édition du contrat participatif de la MEL, dans la lignée d'une première version adoptée en 2017. Cette deuxième édition propose une actualisation du plan d'actions, dans le cadre de la mise en débat du Pacte de Gouvernance qui vise à définir et harmoniser les relations entre la MEL et ses 95 communes membres.

La Charte de la participation citoyenne a pour ambition de définir les principes et valeurs de la participation citoyenne de la Métropole Européenne de Lille, d'en fixer les objectifs et la méthodologie ainsi que

de partager les modalités pratiques et les actions à engager. Cette dite-Charte pose donc le cadre de référence et précise ses règles d'application. Elle formalise la place de la participation citoyenne dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et projets métropolitains.

En somme, elle permet de garantir la clarté que requiert une participation effective entre les élus, les habitants métropolitains, organisés ou non, les communes de la métropole et les services de la Métropole Européenne de Lille.

Une Charte de la participation citoyenne en cinq points

Une finalité

Co-construire les politiques publiques et projets métropolitains et permettre à toute personne de pouvoir participer à l'élaboration d'un projet qui la concerne.

Une méthodologie

Une participation accrue des citoyens, habitants, et usagers, alimentée par le débat, la réflexion et l'action publique. L'élu reste décisionnaire.

Un objectif organisationnel

La formalisation d'une procédure intégrée, portée par les services et garantie par les élus.

Un objectif opérationnel

Une amélioration continue de l'action publique par l'intégration du savoir d'usage des habitants et des avis citoyens.

Un nouveau « mode de faire »

Créer les conditions nécessaires au débat métropolitain, promouvoir les moyens et actions pour l'élaboration et la mise en œuvre des démarches participatives porteuses d'une transparence démocratique.

1 - Cadre de référence : six principes pour mener une démarche de participation citoyenne

Tout processus de participation citoyenne engagé se doit être considéré comme une conduite de projet à part entière, qui accompagne le plus en amont possible, les différentes étapes de réalisation d'un projet métropolitain. Dans cette perspective, la Métropole Européenne de Lille s'engage à respecter les conditions indispensables (allocation de moyens financiers, matériels et humains, de temps...) à la mise en œuvre de la démarche participative.

La philosophie générale de cette Charte est articulée autour de ses six principes suivants :

Une culture et un engagement commun

La Métropole Européenne de Lille s'emploie à mettre en œuvre systématiquement une démarche participative pour les nouveaux projets ou nouvelles politiques publiques, ou modifications substantielles d'une politique à l'échelle métropolitaine. Il s'agit de reconnaître et valoriser le « savoir citoyen-usager-habitant », l'expertise d'usage étant reconnue au même titre que d'autres expertises pertinentes, pour enrichir l'action publique et la décision des élus.

La transparence et l'accessibilité

Par une communication accessible et visible à tous, la Métropole Européenne de Lille constitue et diffuse l'ensemble des éléments nécessaires pour un dialogue constructif permettant la compréhension de tous des enjeux, l'expression de chacun et la transparence du processus participatif et décisionnel. La transparence et l'accessibilité passent également par la mise à disposition des rapports d'analyse et bilans de concertation à l'issue des démarches.

L'inclusion

Une participation citoyenne pour tous les habitants et usagers métropolitains au débat public. Selon les principes d'égalité et

d'accessibilité, la Métropole Européenne de Lille permet la mobilisation et l'implication de la plus large diversité de citoyens dans ses processus participatifs, notamment avec une attention particulière envers les personnes les plus éloignées et en adaptant ses outils de recueil des avis.

Une responsabilité partagée

La participation citoyenne se déroule dans un état d'esprit coopératif et un respect mutuel entre l'ensemble des parties prenantes. Chacun peut s'exprimer librement et confronter son point de vue dans une démarche qui repose sur l'écoute active et le dialogue bienveillant. La Métropole Européenne de Lille restitue les résultats d'un processus participatif, restant toutefois légitimement responsable de la décision finale. Le citoyen a la responsabilité de son avis, de sa posture et de ses devoirs en tant que citoyen. C'est à travers un engagement de tous et l'investissement de chacun que le dialogue constructif sera effectif et producteur d'intérêt général.

L'amélioration continue

La Métropole Européenne de Lille s'engage à tenir compte des enseignements des démarches conduites et à proposer des ajustements nécessaires pour continuer à faire vivre cet élan participatif. Cela doit passer par une capacité d'adaptation de la MEL en adaptant les supports et outils de communication : la crise sanitaire de la covid-19 a démontré la nécessité de faire vivre l'élan citoyen en toutes situations.

L'intelligence collective

Pour développer et partager une vision commune de l'intérêt général sur le territoire métropolitain. La Métropole Européenne de Lille offre les conditions pour le débat et l'examen critique d'un projet ou d'une question, permettant l'élaboration d'une contribution commune entre les parties prenantes qui guidera la prise de décision.

Les instances de participation citoyenne

Plusieurs instances métropolitaines ou communales de participation citoyenne ont vu le jour ou se sont renforcées ces dernières années, afin d'intégrer l'expertise d'usage des citoyens dans la construction des politiques publiques et des projets de territoire.

Notamment, la création du **Réseau des Acteurs de la Participation Citoyenne (RAP)** a permis de réunir à plusieurs reprises les techniciens et élus en charge de la participation citoyenne dans les communes, pour améliorer ensemble l'écosystème de la démocratie locale. Ce réseau a vocation à être pérennisé et renforcé.

Les citoyens, usagers et habitants du territoire ont pu participer à la constitution de **panels métropolitains**, Il existe également de nombreuses instances communales de démocratie locale (conseils des jeunes, conseils de quartiers, conseils citoyens, conseils des aînés...) qui œuvrent à l'élan participatif. Cette présente Charte propose de poursuivre l'intégration des citoyens dans les nombreuses instances de participation citoyenne existantes et celles à venir, comme le collège citoyen du Haut Conseil Métropolitain pour le Climat.

Enfin, le **Conseil de développement de la MEL** s'est pérennisé en véritable constructeur d'avis. Instance de démocratie participative consultative obligatoire, il est saisi pour contribution sur les politiques métropolitaines et peut s'autosaisir de toute question concernant le territoire (documents de prospective et de planification, ou encore conception et l'évaluation

des politiques locales). Il s'implique par ailleurs au sein de **réseaux plus larges** de participation citoyenne, tels que le Forum transfrontalier de l'Euro-métropole ou le Réseau des acteurs de la participation. Les 165 membres **bénévoles** du conseil de développement sont répartis en trois collèges : économique, sociétal et personnes physiques. Ils élisent un(e) président(e), sur proposition du président de la MEL, ainsi que deux vice-président(e)s, formant ainsi le bureau, organe exécutif. Afin de satisfaire l'objectif de promotion et de soutien renforcé au rôle du conseil de développement, un nouveau cadre de coopération sera élaboré en 2021 entre ce dernier et la MEL.

L'ensemble de ces principes ainsi que des actions communément présentées, visent à accroître la participation des citoyens dans le débat du fonctionnement et du devenir de notre métropole, et parallèlement, de développer et diffuser les conditions d'une citoyenneté active sur le territoire métropolitain. Ainsi, la Métropole Européenne de Lille s'engage à diffuser cette culture de la participation citoyenne par son engagement dans le cadre de ses compétences, en osant les expérimentations et l'innovation. Néanmoins, au regard du principe de subsidiarité, il appartiendra aux élus locaux d'entreprendre des démarches participatives pour les projets d'intérêt strictement local. La MEL accompagne les communes qui le souhaitent.

2 - Une méthodologie socle et de référence pour la mise en œuvre d'une démarche de participation citoyenne

La Métropole Européenne de Lille adopte une méthodologie opérationnelle permettant une prise en compte optimale de la parole citoyenne et respectant l'ensemble des principes énumérés précédemment (voir schéma page suivante).

3 - Un plan d'actions pour renforcer la dynamique participative

Le plan d'actions s'articule autour de cinq grandes axes de travail en matière de participation citoyenne : ils ont vocation à couvrir l'ensemble des développements souhaités pour rendre opérationnelle la dynamique participative.

Les actions présentées ci-dessous seront mises en application progressivement au cours du mandat, et seront évaluées par les services de la MEL. Pour certaines de ces actions, leur mise en œuvre a débuté dans le cadre de la précédente Charte de la Participation Citoyenne et a vocation à se poursuivre.



STRATÉGIE DE COMMUNICATION STRATÉGIE NUMÉRIQUE

« contrat participatif »

La phase qui engage les parties prenantes et qui fixe le cadre et le contenu du processus participatif

Définir les conditions de faisabilité du processus participatif en déterminant les invariants du projet et la part variable

Respecter les principes et le cadre présentés dans la Charte de la Participation Citoyenne à la MEL

Expliciter et adapter le cadre et le contenu dans lequel s'inscrit la participation citoyenne: QUI - QUAND - POUR-QUOI - COMMENT - POUR QUOI, tout en fixant les prérequis et les engagements de chacune des parties prenantes

« stratégie participative »

La phase qui permet aux citoyens et aux associations de produire un avis citoyen

Informar sur l'existence d'une démarche de participation citoyenne via la procédure de communication la plus adéquate (réunion publique, page-projet WEB...) selon la nature du projet

Communiquer et mobiliser la population en s'appliquant à rechercher la plus large diversité sociodémographique, avec une attention particulière pour les « publics absents »

Donner les conditions - espace, temps et moyens - permettant la participation de tous au débat citoyen

Proposer des méthodes d'animation créatives, adaptées et accessibles au plus grand nombre

Organiser et favoriser une expression éclairée, un partage de l'ensemble des points de vue

Formaliser et rendre public l'ensemble des avis citoyens rendus

« instruction de la collectivité »

La phase qui engage les services et les élus dans la prise en compte de l'avis citoyen

Mener une instruction technique et politique de l'avis citoyen pour préciser en quoi les préconisations citoyennes sont retenues ou non, et pourquoi ?

« avis argumenté de la collectivité »

La phase qui engage les services et les élus à rendre compte des choix réalisés au regard de l'avis citoyen

Réaliser un retour explicite et pédagogique sur les choix réalisés au regard de l'avis citoyen dans la décision publique

Rendre publique la restitution argumentée au travers d'une démarche portée par les élus qui sont décisionnaires

Organiser un droit de suite sur l'effectivité des décisions et mesures prises auprès des citoyens



Renforcer la participation citoyenne de la MEL

Pour mettre en œuvre une participation citoyenne sincère et efficace, il convient de poser des bases solides, afin de mettre en œuvre toutes les conditions pour un dialogue facilité. Cela passe d'abord par un cadre général qui suppose de systématiser les concertations pour les politiques publiques et les grands projets de la MEL, de permettre aux agents métropolitains et

aux élus de mieux comprendre les enjeux et les méthodes de la participation citoyenne. Cela passe également par la création d'un écosystème de la démocratie participative solide et partageant les mêmes valeurs. Enfin, il convient de renforcer le droit à la participation des habitants dans le montage des projets.

Systematiser les concertations et les optimiser

- 1- Rendre les concertations systématiques pour les délibérations cadres et les projets structurants, en annexant le bilan de la concertation à la délibération et en instaurant « un avis concertation » sur les notes internes d'arbitrage.
- 2- Intégrer la charte dans les chartes structurantes des compétences de la MEL pour guider l'action publique, par exemple dans la charte de l'espace public.
- 3- Poursuivre et améliorer le suivi et l'instruction du matériau issu des concertations, présenté dans un rapport d'analyse puis d'un bilan.
- 4- Poursuivre la mise à disposition du matériau recueilli sur la plateforme open data de la MEL et expérimenter un outil pour croiser les données des différentes concertations.

Poursuivre les formations à destination des agents de la MEL et la sensibilisation des élus

- 5- Poursuivre le parcours formation à la participation citoyenne à destination des agents, initié en 2018 (session découverte et offre de formations adaptée en fonction des profils et des besoins).
- 6- Continuer d'alimenter l'espace collaboratif de ressources internes, comprenant de nombreuses ressources théoriques et opérationnelles (guide méthodologique, outils d'animation...).
- 7- Proposer un module de formation dédié aux élus métropolitains de sensibilisation à la participation citoyenne et doter les communes de ressources et outils participatifs.

Renforcer l'efficacité de l'écosystème participatif du territoire métropolitain

- 8- Recenser les instances pérennes et éphémères de la participation citoyenne à l'échelle du territoire métropolitain afin de mieux les connaître.
- 9- Identifier des valeurs et méthodologies communes aux différentes instances de la participation citoyenne pour créer un véritable écosystème et faciliter les passerelles.
- 10- Créer un réseau interne à la MEL d'échanges en matière de participation citoyenne pour harmoniser les pratiques et faciliter le lien avec les citoyens.

Renforcer le droit à la participation des habitants dans le montage de projets

- 11- Continuer de mobiliser des méthodes et outils de concertation adaptés en fonction des projets et de leurs enjeux, notamment pour les projets urbains dont les conditions sont définies aux codes de l'urbanisme et de l'environnement.
- 12- Réaliser et mettre en ligne des bilans de concertation exhaustifs et lisibles, faisant apparaître un résumé précis des modalités de participation et une analyse thématique des contributions reçues.
- 13- Développer un partenariat étroit avec les communes en matière de concertation afin de partager les connaissances du terrain, les réseaux et les ingénieries pour mieux mobiliser et accompagner les habitants dans leur participation.



Améliorer la collaboration de la participation citoyenne

Elus, citoyens, instances locales de participation, techniciens de la participation citoyenne, tous partagent le même constat : le temps est venu de s'outiller collectivement pour une gouvernance participative plus ouverte, plus globale, plus accessible. Il appartient à tous les acteurs de la participation citoyenne de rendre le

« parcours-citoyen » fluide, accessible et lisible, de permettre à chacun de s'engager et de tendre vers une optimisation constante et partagée des méthodes de participation. La Métropole Européenne de Lille se propose de renforcer les liens et de créer des passerelles pour développer la participation sur le territoire métropolitain.

Renforcer et dynamiser les relations entre les communes, les instances de participation citoyenne et la MEL

- 14- Recenser les instances de participation existantes sur l'ensemble du territoire métropolitain (conseils citoyens, conseils de quartiers, conseils des jeunes, conseils des aînés et toutes autres instances de démocratie locale) par exemple à travers une cartographie collaborative des acteurs de la participation citoyenne.
- 15- Développer le Réseau des Acteurs de la Participation en lien avec le Conseil de Développement, pour diversifier les sujets sur lesquels techniciens et instances citoyennes peuvent échanger leurs bonnes pratiques.
- 16- Créer une boîte à outil de la participation avec et à destination des communes, comprenant des ressources théoriques et pratiques, des contacts utiles, des outils de benchmarking, des fiches conseils pour la réalisation de méthodes de concertation...

S'outiller collectivement pour améliorer la participation citoyenne grâce à un accord cadre ouvert

- 17- Élaborer un Accord Cadre en matière de conseils et d'ingénierie de la participation citoyenne ouvert aux communes, afin de pouvoir recourir à des prestataires pour concevoir et animer des dispositifs de concertation. Il permettra de recourir de façon simplifiée à différentes prestations (assistance à l'organisation et l'animation de temps de concertation, assistance aux recrutements et l'animation de panel citoyens ou d'instances citoyennes et organisation de formations thématique en matière d'ingénierie de la participation citoyenne).

Échanger avec les acteurs nationaux de la participation citoyenne

- 18- Poursuivre la présence active de la MEL dans les réseaux nationaux pour partager les pratiques au niveau national et ainsi de faciliter le recensement des différentes innovations sources d'inspiration pour la MEL.



Faciliter et renforcer le dialogue avec les citoyens

L'ambition de la MEL en matière de participation citoyenne est aussi de faciliter l'accès aux concertations et au pouvoir d'agir des citoyennes et citoyens, notamment reconnus pour leur « expertise d'usage » puisqu'ils

pratiquent le territoire métropolitain au quotidien. Pour cela, les dispositifs proposés par la MEL doivent coller à la réalité des pratiques citoyennes et être pensés en proximité, en coordination avec les communes.

Renforcer la proximité, améliorer la visibilité de la MEL, en coordination avec les communes

- 19** - Poursuivre le dispositif "Mel à l'écoute" en étroite collaboration avec les communes, pour expliquer le fonctionnement de l'institution et recueillir les avis et les propositions des citoyens pour améliorer le service public délivré par la MEL.
- 20** - Accroître notre présence dans les espaces fréquentés (notamment par les jeunes, familles, aînés, ...) afin de favoriser l'engagement de tous, en partenariat avec les associations et instances locales.
- 21** - Poursuivre le déploiement de conditions favorables pour la participation des personnes en situation de handicap, dans la continuité des ateliers organisés avec la Commission intercommunale de l'accessibilité de la MEL.

Mieux prendre en compte la place de l'utilisateur, faciliter ses démarches

- 22** - Accompagner l'utilisateur dans ses démarches administratives par la généralisation de la plateforme de relations usagers et en facilitant les démarches administratives.
- 23** - Travailler avec les concessionnaires et délégataires de la MEL à un lien renforcé avec l'utilisateur, en optimisant les réponses apportées et en fluidifiant l'information auprès des communes.
- 24** - Mieux prendre en compte les besoins et l'avis des usagers au travers des instances de consultations existantes comme les Commissions consultatives des services publics locaux par exemple mais également par rapport aux équipements métropolitains : Stadium Lille Métropole, Piscine des Weppes...

Proposer et expérimenter des dispositifs innovants, agiles et répondant aux enjeux actuels

- 25 - Proposer un dispositif d'aide aux budgets participatifs pour les communes qui en sont dotées, et accompagner celles qui envisagent d'en développer.
- 26 - Relancer la journée de l'engagement citoyen en partenariat avec l'Université de Lille, dont la première édition d'avril 2019 a mobilisé 250 volontaires autour d'une trentaine de chantiers participatifs organisés par des associations de la métropole, afin de favoriser le « faire citoyen ».
- 27 - Réfléchir à une instance portée sur les enjeux de développement durable, instance qui pourrait suivre et irriguer l'ensemble des politiques publiques métropolitaines.
- 28 - Étudier la possibilité de rénover le dispositif légal de la consultation des électeurs des communes de l'EPCI sur les décisions du Conseil métropolitain (article L1112-15 et L5211-49 du CGCT), notamment via un dispositif numérique et étudier l'organisation d'un référendum d'initiative populaire.

Poursuivre le travail engagé sur la territorialisation de la participation citoyenne

- 29 - Valoriser les concertations proches des lieux de vie des habitants.

Contribuer à ce que les jeunes deviennent des citoyens en herbe

- 30 - Poursuivre les parcours citoyens et notamment les animations dans les écoles du territoire pour mieux faire connaître l'institution aux enfants et surtout pour expliquer ses compétences et son articulation avec les communes.
- 31 - Diversifier les espaces de consultation, d'expression, de débat et de participation, pour favoriser le développement d'une citoyenneté solidaire, responsable et ancrée dans le territoire, conformément au schéma « Jeunes En Métropole » adopté par la MEL.
- 32 - Poursuivre le partenariat avec les associations œuvrant pour le développement du service civique et la qualification de la formation citoyenne délivrée dans ce cadre.



Améliorer la communication pour une mobilisation active pour tous

La MEL se doit de mobiliser et communiquer largement, pour offrir un espace de dialogue constructif garantissant la compréhension de tous des enjeux, l'expression de chacun et la transparence du processus participatif et décisionnel.

Rechercher l'innovation numérique au service de l'accessibilité et de la participation

- 33- Améliorer l'accessibilité de la plateforme collaborative de participation pour répondre aux enjeux d'inclusion et d'accessibilité (faciliter l'accès, l'utilisation, les modalités d'identification...).
- 34- Penser l'articulation avec les plateformes des communes, par exemple en accueillant les concertations des communes.
- 35- Améliorer les dispositifs de participation citoyenne en ligne, afin de conserver le lien avec les citoyens et permettre la continuité de la participation même en période de crise sanitaire.

Optimiser la communication pour mobiliser et garantir la transparence

- 36- Multiplier les canaux d'information selon les cibles pour une communication personnalisée et démultipliée dans les divers canaux métropolitains et communaux mais aussi grâce aux réseaux de partenaires associatifs.
- 37- Mettre en ligne les rapports d'analyse, les bilans, la temporalité et les modalités de concertation pour que chaque citoyen puisse s'approprier les différentes étapes de concertation d'un projet.

Optimiser les apports du conseil de développement

Dans un contexte complexe et multi-acteurs, le Conseil de Développement questionne et redéfinit sa place au sein de cet écosystème complexe de la démocratie participative. Il est important de ne pas mettre en situation de concurrence les différents dispositifs du territoire, existants, en gestation ou évoqués, mais de rechercher la meilleure synergie entre eux. Le Conseil de Développement souhaite développer un triple rôle : contribuer à l'action publique, faciliter l'implication citoyenne, explorer les nouvelles pratiques.

Renforcer la proximité, améliorer la visibilité de la MEL, en coordination avec les communes

- 38- Le cadre de coopération sera à nouveau travaillé par le Conseil de Développement et la MEL pour poser les bases du rôle et de l'organisation du Conseil de Développement. Ce cadre de coopération présentera une série d'actions spécifiques.



MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies

CS 70043

59040 Lille Cedex

T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

